

LA GAZETTE ROBERVALLOISE



Bulletin municipal semestriel

Janvier 2025

Encore une année de passée.....

A cette occasion le Conseil Municipal vous souhaite une très belle année.

Nous remercions les bénévoles pour leur loyauté et leur engagement pour l'année passée et nous espérons être encore plus nombreux cette année.

Nous sommes collectivement fiers et heureux de ce qui a d'ores et déjà été réalisé et nous savons tous qu'il reste beaucoup à faire.

Nous vous souhaitons une année qui pétille, qui croustille, qui crépite, une année bien dorée qui vous remplisse de bonheur et réchauffe votre cœur.

Le Conseil Municipal.

Dans ce numéro

- Mot d'accueil, Agenda
- Infos travaux
- Rappel Citoyen
- Portes ouvertes
- Galette
- Nettoyages
- Passages piétons
- Remise des colis
- Bacs déchets verts
- Frelon Asiatique
- Rappels
- Arrêté municipal
- Panneau Pocket

AGENDA 2025

Nettoyage de printemps en partenariat avec Les Hauts de France

Samedi 15 mars 2025 à 9h30

Nettoyage des lavoirs, des fossés et de l'église

Samedi 29 mars 2025 à 9h

Chasse aux œufs de Pâques

Lundi 21 avril 2025 à 11h

Portes ouvertes de notre Église

le 20 et 21 Septembre 2025



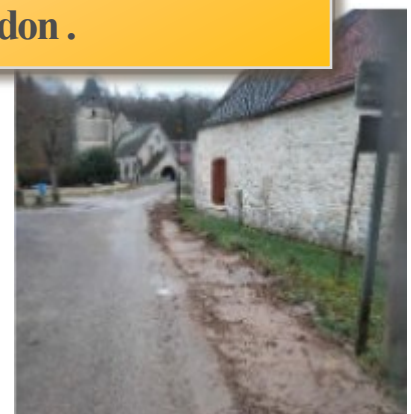
La mise en conformité des arrêts de bus est terminée.

KÉOLIS a été informé de ces changements.



**L'installation des caméras est
partiellement terminée.**

**Celle-ci sera totalement terminée après
les travaux d'enfouissements
route de Guidon .**



Travaux d'enfouissement EP, BT et Télécom

Route de Guidon

Les travaux commenceront début mars 2025.

Les sociétés intervenantes sont CITEOS et PIVETTA.



DÉJECTIONS CANINES



Nous avons constaté une augmentation des crottes de chiens sur la voie publique et les espaces communaux (église, salle communale, lavoirs...). Nous rappelons que chaque propriétaire est tenu de ramasser les déjections de son animal.

Pour éviter ces désagréments, n'hésitez pas avant toute promenade de vous munir d'un sac plastique afin de ramasser les déjections de votre animal.

PORTES OUVERTES DE NOTRE ÉGLISE

le 20 et 21 Septembre 2025

À l'occasion de la Journée du Patrimoine nous recherchons des bénévoles pour tenir la permanence. Nous espérons être nombreux afin d'ouvrir l'Église toute la journée.

Pour toutes demandes d'informations renseignez-vous en Mairie



GALETTE DES ROIS 2025



CONSTRUIRE ENSEMBLE L'AVENIR DE NOTRE VILLAGE

Merci à Monsieur Michel SINEAU,
pour son discours d'encouragement
afin de commencer cette nouvelle
année dans la joie et la bonne
humeur .



NETTOYAGE DE LA BALANCE, DE LA SALLE COMMUNALE ET DE LA MAIRIE

En août 2024 nous avons finalisé le nettoyage de la salle communale, de la balance et de la mairie.

Nous remercions les bénévoles pour leur implication et les nombreux samedis sacrifiés pour ces bonnes actions.



PASSAGES PIÉTONS ET BANDES « STOP »

Nous avons commencé à refaire le traçage des passages piétons et les bandes de stop, dès que le temps nous le permettra nous continuerons les travaux.



Nous remercions tous nos
« cheveux blancs » pour leur
présence lors de la remise des colis



BONJOUR LES BACS ! FINI LES SACS



La CCPOH distribue gratuitement de nouveaux bacs à déchets verts en remplacement des anciens sacs plastiques dès 2025.

Pour toute information et commande, visitez notre page:

<https://www.ccpoh.fr/nos-competences/dechets/les-dechets-verts/>

Attention la commande de bacs se fait uniquement auprès de la CCPOH.



Le frelon asiatique est une Espèce Exotique Envahissante qui a colonisé la France depuis sa première observation en 2004. Cette espèce, redoutable prédateur de l'abeille domestique, impacte notamment les activités apicoles.

Le **Parc Naturel Régional Oise-Pays de France** a mis en place un fonds pour accompagner des actions de protection, de lutte et d'information/sensibilisation.

Des rencontres seront proposées au cours de l'année.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du plan régional d'action relatif au frelon asiatique également dénommé frelon à pattes jaunes.

Pour en savoir plus sur ce plan régional d'action nous vous invitons à suivre le webinaire organisé par la FREDON Hauts-de France.



HORAIRES DE TONTE

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00

Les déchetteries les plus proches sont situées à Verberie et Pont Ste Maxence.



DÉCLARATION FIN DE TRAVAUX

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) Cerfa 13408-12 est obligatoire, doit être adressée au service urbanisme de votre Mairie et est obligatoire pour la vente d'une maison.



MAIRIE DE ROBERVAL

60410

ARRONDISSEMENT DE SENLIS

CANTON DE PONT STE MAXENCE

ARRÊTÉ 2024/15

Prescrivant l'entretien des trottoirs et l'élagage des plantations le long des voies publiques,

Le Maire de la commune de Roberval,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2122-28, et L. 2212-2-1 ;

Vu le code pénal, notamment l'article R 610-5 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article L 253-7 ;

Vu le règlement sanitaire départemental de L'Oise Arrêté préfectoral du 3 janvier 1980 modifié par les arrêts du 05 janvier 1983, 26 août 1983, 8 novembre 1984 et 8 mars 1985,

Considérant que l'entretien des voies publiques est nécessaire pour maintenir la commune dans un état constant de propreté et d'hygiène,

Considérant que les mesures prises par les autorités municipales ne peuvent donner des résultats satisfaisants qu'autant que les habitants concourent, en ce qui les concerne, à leur exécution et remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt de tous,

ARRÊTE :

Article 1 : Le balayage est une charge incombant au propriétaire ou locataire, des propriétés jouxtant les voies publiques situées sur le territoire communal. Chacun est tenu de balayer et nettoyer son trottoir et son caniveau, dans toute sa largeur et sur toute sa longueur, au -devant de son immeuble bâti ou non bâti. Les produits de balayage doivent être mis dans des sacs poubelles ou dans les containers afin d'être enlevés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères. En outre, le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est interdit.

Article 2 : L'entretien en état de propreté des gargouilles placées sous les trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'elles ne soient jamais obstruées.

Article 3 : Le nettoyage des rues ou parties de rues salies par les voitures en surcharge ou chargées sans précaution doit être opéré immédiatement par les soins des responsables ou d'office à leurs frais, par ordre des services de police, et sans préjudice des poursuites encourues.

Article 4 : L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit.

Article 5 : Les propriétaires ou locataires riverains des voies publiques et de tout espace public de la commune, doivent effectuer l'élagage des arbres, arbustes et autres plantations situés sur leur propriété et dont les branches, branchages ou feuillages forment saillie sur le domaine public.

Cet élagage aura lieu suivant un plan vertical mené par le parement extérieur des clôtures sur toute la hauteur des plantations.

Les propriétaires ou les locataires devront prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir les accidents, dont ils seront d'ailleurs tenus responsables.

En cas d'urgence et dans le cas où les propriétaires ou locataires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, la commune peut faire effectuer d'office les travaux d'élagage nécessaires, aux frais des propriétaires ou locataires, après une mise en demeure restée sans effet.

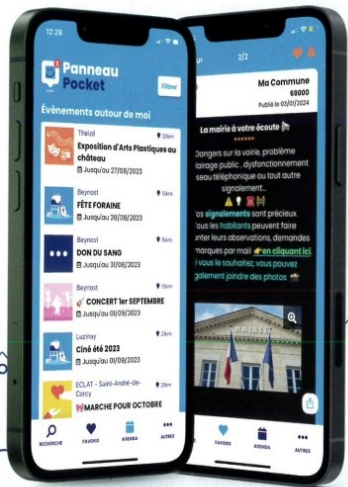
Article 6 : Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Article 7 : Le présent arrêté sera affiché et transcrit sur le registre des arrêtés du maire.

Article 8 : Madame le préfet de l'Oise, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont-Sainte-Maxence.



Les informations et alertes de la commune sont sur **PanneauPocket**



Les informations et alertes de la Commune sont sur PanneauPocket

100% GRATUIT

100% ANONYME

SANS PUBLICITÉ



Scannez pour télécharger l'appi !



GRATUIT

ANONYME

SANS PUBLICITÉ

1

Téléchargez gratuitement l'application PanneauPocket sur votre store ou en flashant le QR Code

2

Recherchez ensuite sur PanneauPocket la Commune ou le code postal ou cliquez sur "recherchez autour de moi"

3

Cliquez sur le ❤️ pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications en temps réel



🔗 Accessible également sur ordinateur app.panneaupocket.com



🔗 Accessible également sur ordinateur app.panneaupocket.com



Craquez pour le charme de Roberval.

Roberval est un petit village situé dans le département de l'Oise et de la région des Hauts de France. Ses habitants sont appelés les Robervallois et les Robervalloises. Ce nom vous interpelle, mais oui ! la balance cet outil indispensable à nos commerçants de nos marchés picards. Roberval est aussi un village de L'oise qui à l'ombre du viaduc de Roberval de L'AI, a sa propre Histoire, la Voici...

Panneau pocket

Vous pouvez également trouver le lien Panneau Pocket sur le site internet de la commune en cliquant sur cet icône.

Cette année, la commune de Roberval réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre.

Du 16 janvier au 15 février 2025.

Le recensement par internet c'est SIMPLE et PLUS RAPIDE. Gagnez du temps et recensez vous en ligne.

Pour les retardataires vous pouvez encore répondre

www.le-recensement-et-moi.fr



CRÊPES SUZETTE AUX CLÉMENTINES

INGRÉDIENTS : pour 8 personnes

Total : 50 min.

Préparation: 20 min.

Repos : 2 h

Cuisson : 30 min.



250g de farine



50 cl de lait



3 œufs



3 clémentines



100g de sucre glace



2 c à s de curaçao, Cointreau
ou Grand Marnier



200g de beurre



1/2 c à c de sel

PRÉPARATION :

ETAPE 1 :

Râpez le zeste des clémentines, puis pressez-les et filtrez leur jus.

ETAPE 2 :

Tamisez la farine avec le sel. Creusez-y un puit. Battez les œufs en omelette et versez-les au centre. Mélangez peu à peu avec le fouet. Incorporez le lait, la moitié du jus de clémentine, 50 g de beurre fondu et 1 c. à soupe de curaçao.

Laissez reposer 2 heures.

ETAPE 3:

Mélangez 100 g de beurre ramolli avec le sucre glace, le reste du jus de clémentine, les zestes et 1 c. à soupe de Curaçao.

ETAPE 4:

Faites cuire 18 crêpes fines dans une poêle beurrée. Empilez-les ensuite sur un plat posé sur une casserole remplie d'eau chaude.

ETAPE 5 :

Tartinez les crêpes, une à une, de beurre de clémentine. Pliez-les en 4. Réchauffez-les rapidement dans la poêle.

Servez aussitôt.

Mots mêlés crêpes et gaufres

Retrouvez les noms relatifs aux crêpes et gaufres qui se cachent dans la grille. Les mots sont lisibles horizontalement, verticalement et en diagonale, à l'endroit ou à l'envers mais toujours en ligne droite.

Il vous restera 14 lettres formant un nom relatif aux crêpes et gaufres.

S	M	R	L	S	E	E	R	R	U	O	F	G
P	U	E	D	A	N	O	S	S	A	C	A	E
A	H	C	E	T	T	E	Z	U	S	U	S	S
T	R	E	R	R	U	E	B	P	F	N	E	I
E	S	E	P	E	R	C	A	R	E	O	S	O
S	S	R	T	S	M	T	E	U	R	I	I	L
I	E	E	T	S	O	E	S	E	E	T	O	L
O	U	I	E	N	O	E	F	R	I	I	E	E
E	Q	R	T	N	N	R	U	U	P	D	G	X
G	A	F	A	I	I	E	E	V	E	A	E	U
R	L	U	R	L	A	F	O	E	R	R	I	R
E	P	A	P	O	E	L	E	L	C	T	L	B
V	F	G	C	Y	L	L	I	T	N	A	H	C

BRUXELLOISE
LIEGEOISES
CASSONADE
CHANTILLY
TRADITION
VERGEOISE
CREPIERE
FOURREES
GAUFRIER
PLAQUES
SUZETTE
BEURRE
CREPES

FARINE
GAUFRE
LEVURE
CREME
OEUFS
PATON
POELE
SUCRE
LAIT
PATE
RHUM
FER

